



Modalités de paiement auprès de l'Office Notarial

Pour tout paiement réalisé auprès de l'Office notarial, un seul et unique moyen peut être utilisé :

- **VIREMENT BANCAIRE**

Toute somme doit être virée sur le compte de l'Office notarial **avec indication de l'objet du virement clairement identifié** (Vente x/y...). A défaut d'indication de cet objet, le virement sera rejeté.

Le virement doit être réalisé au moins TROIS JOURS OUVRES avant le rendez-vous de signature.

- Tout autre mode de versement (chèque, espèces...) ne pourra être accepté par l'Office notarial.

Références du Compte Clients détenus par l'Office auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Etablissement : **TRESORERIE MURAT**

1 PL DE L'HOTEL DE VILLE

15300 MURAT

Titulaire : SCP GARD, FAUCHER-GARROS MARTRES ET TURQUET

11 B PLACE DU BALAT

15300 MURAT

Code banque : 40031

Code guichet : 00001

Numéro de compte : 0000167919V

Clé RIB : 49

IBAN : FR39 4003 1000 0100 0016 7919 V49

BIC : CDCG FR PP

Modalités de règlement par l'Office Notarial

Tout règlement réalisé par l'Office notarial sera désormais effectué par virement bancaire.

Vous voudrez bien nous communiquer au plus tard lors du rendez-vous un RIB personnel après avoir pris le soin d'apposer au verso : Le nom du dossier – La date – votre signature.

Olivier GARD

Marie FAUCHER-GARROS MARTRES
Notaires associés
gmt@notaires.fr

Jacques TURQUET